



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections

Strasbourg, le **22 FEV 2024**

ARRÊTÉ

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

**La préfète de la région Grand Est,
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
préfète du Bas-Rhin**

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024 ;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE :

Article 1er : Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Mathieu DUHAMEL

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections
5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 2

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
 COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES UNE SEULE LISTE A OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL
 COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE DE CONSTITUER UNE COMMISSION COMPLÈTE LORSQUE PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer uniquement le titulaire de leur fonction.

Commune	Arrondissement	Tribunal Judiciaire	Conseiller municipal <i>Suppléant éventuel</i>	Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département <i>Suppléant éventuel</i>	Délégué du tribunal judiciaire désigné par son président <i>Suppléant éventuel</i>
UTTENHEIM	Sélestat-Erstein	Strasbourg	Monsieur Daniel EHRHARD Madame Marie-Paule BOEHLER	Madame Monique STRUB Monsieur Christian PETRY	Madame Joëlle EHRHARD Monsieur Patrick BREYSACH
UTTENHOFFEN	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Ellen WINLING	Madame Betty GASSER	Madame Laetitia TESSIER
UTTILLER	Saverne	Saverne	Madame Léa HENRY	Madame Anita KOENIG	Madame Natacha WITTERSHEIM
VAL-DE-MODER	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Marc ERHARD Monsieur Jean-François DEBLOCK	Madame Corinne ENDERLIN Madame Claudie DE BONN	Monsieur Roger MUCKENSTURM Monsieur Sébastien BIGNET
VALFF	Sélestat-Erstein	Saverne	Monsieur Laurent COLOMBO	Madame Dominique HIRTZ	Monsieur Roland HERRBRECH
VENDENHEIM	Strasbourg	Strasbourg	Monsieur Denis SCHAEFFER Madame Christine HEPP	Monsieur Jean-Marc BOUCHER Monsieur Daniel POTHIER	Monsieur Benoit ZILLOX Monsieur Alfred MEHN
VILLÉ	Sélestat-Erstein	Colmar	Madame Claire TELLINA!	Monsieur Pierre SUTTER	Monsieur Jean Pierre BIRGER
VOELLERDINGEN	Saverne	Saverne	Madame Virginie WILSIUS Monsieur Christophe LOHMANN	Monsieur Fabrice TRAXEL Madame Aurélie KIRCH	Monsieur Daniel EVA Monsieur Albert BUDA
VOLKSBERG	Saverne	Saverne	Monsieur Jean-Paul LITTY Monsieur Raphael SIEGRIST	Monsieur Gérard DIEBOLD Monsieur Patrick ANTHONY	Monsieur Yvon GRAH Monsieur Charles RAUCH
WAHLENHEIM	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Michelle ECKART	Monsieur André LOTZ	Monsieur Christian KRAENNER
WALBOURG	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Arnaud FABST Monsieur Charles EBELLE	Madame Aurélie RICK Monsieur José TAGLANG	Madame Emerence HUFSCHMITT Monsieur Mario HISSLER
WALDERSBACH	Molsheim	Saverne	Madame Céline STAUFFER Monsieur Frédéric REYMANN	Madame Stéphanie COURRIER-KOENIGUER	Madame Catherine DEVEAUX
WALDHAMBACH	Saverne	Saverne	Madame Christine BACHMANN Monsieur Arnaud SCHNEIDER	Madame Paulette WEHRUNG Monsieur Francis CRONIER	Monsieur Jean-Claude ROEHN Monsieur Rémy EBERSOHL
WALDOLWISHEIM	Saverne	Saverne	Monsieur Eric DAUPLAIS Monsieur Michael RUFF	Madame Bernadette RETTER Madame Gabrielle HEYD	Monsieur Jean-Claude ANDRES Madame Anny LINDER
WALTENHEIM-SUR-ZORN	Saverne	Strasbourg	Monsieur Alain EBER Monsieur Fabien JACOB	Monsieur Alfred SCHEHRER	Monsieur Didier GRALHIEN
WANGEN	Molsheim	Saverne	Madame Caroline STENGER Monsieur Daniel KOCH	Madame Erine ARENZ	Madame Schana FADE